



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 202  
AFIN D'AMENDER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

**Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné:**

Que le Conseil de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 202 par sa résolution 2021-01-8908, à la séance du 13 janvier 2021, tiendra une consultation écrite de la façon suivante :

Date limite de réception des avis écrits établie au 5 février à **12 heures (midi)**.

**Par écrit à l'adresse suivante :**

MRC des Appalaches  
Édifice Appalaches, 2<sup>e</sup> étage  
233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6K2

**Ou par courriel à l'adresse suivante :** [info@mrcdesappalaches.ca](mailto:info@mrcdesappalaches.ca)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel, afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Une copie du projet de règlement 202 est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC des Appalaches : [www.mrcdesappalaches.ca](http://www.mrcdesappalaches.ca)

**Résumé du projet de règlement 202**

Le projet de règlement 202 touche exclusivement la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus et a pour effet de revoir les limites des affectations récréoforestière et agroforestière de type 1 suivant l'exclusion d'une partie du lot 4 544 648 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Advenant l'entrée en vigueur de ce projet de règlement, la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus devra apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme.

Donné à Thetford Mines,  
ce 14 janvier 2021.

LOUIS LAFERRIÈRE,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER